

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 septembre 2016

SÉCURITÉ DE L'USAGE DES DRONES CIVILS - (N° 3750)

Tombé

AMENDEMENT

N° CD4

présenté par
M. Tardy et M. Saddier

ARTICLE 3

À l'alinéa 6, substituer à l'année :

« 2016 »,

l'année :

« 2017 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli par rapport au précédent.